

## Déclaration CFTC

### Conseil extraordinaire de la CANSSM du 10 juillet 2014

La CFTC a réuni ses mandants pour examiner le dernier projet de COG 2014 /2017 du 4 juillet 2014.

Nous avons constaté que les espoirs des affiliés, quant au maintien intégral de leurs acquis, et les attentes des personnels concernant l'évolution de leur parcours professionnel n'étaient pas entièrement satisfaits.

Il a cependant été noté, entre la première mouture du texte et les dernières propositions, des avancées significatives.

Néanmoins :

- Notamment sur les questions de proximité à propos des affiliés : nous réitérons notre demande de maintien de points d'accueil de proximité, organisés par la CAN et qui pourraient être éventuellement mutualisés (administratif/social et médical)
- A propos de la création d'une commission de suivi réglementaire de la COG, nous demandons que sa composition soit précisée dans le texte (suivant la proposition de Monsieur MACQUART qui envisageait de reprendre la composition de l'Instance de coordination stratégique (ICS)

Nous souhaitons que cette commission de suivi, pour être efficace, puisse se réunir autant que de besoin, dans les premiers temps d'application de la dite COG, afin de veiller au bon suivi de son évolution et pouvoir donner des avis sur toutes les modifications réglementaires et/ou législatives.

- Au sujet des personnels, nous prenons note de l'engagement du maintien des emplois, du maintien de leur convention collective, si tel est leur désir, et de l'assurance que la mobilité professionnelle ne sera jamais contrainte.

La CFTC sera particulièrement attentive au respect de ces engagements.